

Projet associatif de la CSF 74

adopté par l'AG de mars 2016



Table des Matières

1. La CSF, une légitimité historique	4
2 - Des valeurs fortes et toujours presentes	6
3. Les bases de notre démarche	7
3-1 - Démarche syndicale	7
3.2 - Démarche d'éducation populaire.....	7
4 - Nos moyens	8
4.2 -Nos moyens humains	9
4.3 - Nos moyens financiers	9
4.4 - Nos moyens matériels et de communication	9
5. Nos domaines d'intervention.....	9
5.1 - La consommation	9
5.2 - Le logement	10
5.3 - L'Environnement.....	10
5.4 - La santé	10
5.5 -L'éducation.....	10
6 Nos moyens d'action.....	10
7 Nos objectifs 2016-2020.....	11

La CSF, ensemble pour construire l'avenir, au service des familles

La CSF est une organisation familiale profondément ancrée depuis son origine dans le milieu populaire. Elle a pour but non seulement de « défendre les intérêts des familles », mais aussi et surtout de les aider à vivre le mieux possible dans leur quotidien, à exercer de la meilleure façon leurs diverses fonctions et responsabilités économiques, parentales et sociales, à « vivre debout et libre », et à vivre en citoyennes.

***La CSF a pour but de rendre actifs les citoyens
et les familles pour promouvoir la qualité de vie
et améliorer "le vivre ensemble"***

Les fondements essentiels de la CSF à travers ses actions dans les divers domaines de la vie familiale sont :

- Apporter ou contribuer à apporter des réponses à des besoins non ou mal satisfaits,
- Rendre les familles responsables dans leurs différentes fonctions (économiques, parentales et sociales),
- Contribuer à la promotion individuelle et collective,
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté individuelle et familiale,
- Tisser ou retisser les liens sociaux,
- Faire reconnaître la place et le rôle des familles dans la cité,
- Contribuer à faire aboutir des changements fondamentaux pour une société qui établisse et respecte des rapports d'égalité et de Droits entre les personnes et dans laquelle les richesses produites soient réparties dans le but d'améliorer la vie des hommes.

La CSF préconise une démarche éducative et d'accompagnement à la responsabilité.

La vocation de la CSF n'est pas seulement d'aider les familles à faire face à une difficulté (ce qui se pratique souvent), ni seulement de défendre et de revendiquer des droits, **elle veut les accompagner pour leur permettre d'assumer leurs différentes fonctions : parentale et éducative, économique, sociale, mieux se situer et jouer leur rôle dans la société, être acteur et responsable plutôt qu'être assisté ou client.** La démarche que nous développons dans toutes nos actions va dans le sens de l'exercice de la citoyenneté.

La CSF prend en compte la dimension globale de l'individu et de la famille, car l'individu comme la famille ne se « découpe pas en tranches », chacun est un tout. C'est ainsi que leur situation, les problèmes qu'ils doivent résoudre, les difficultés comme les solutions à trouver ou les choix qu'ils doivent faire, dépendent de leurs conditions de vie notamment de leurs ressources, de leur environnement, également de leur culture, de leur histoire et de leur vécu.

La démarche de la CSF consiste à **faire avec les familles** et non pas à leur place ; notre but étant qu'elles agissent par elles-mêmes le plus possible et progressivement, et avec d'autres autant que faire se peut.

Cette démarche éducative passe par diverses pratiques qui ont mûri au fil des années et qui s'enrichissent continuellement au contact des familles rencontrées.

1. La CSF, une légitimité historique

Dès les années 30 naît l'idée de **défendre les droits de la famille** hors du cadre de l'entreprise. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, le pays est profondément sinistré et dans ce contexte, des personnes se mobilisent pour organiser **l'entraide. Pour améliorer leurs conditions de vie, les familles populaires doivent s'organiser et unir leurs forces.** C'est un mouvement spontané et donc peu structuré.

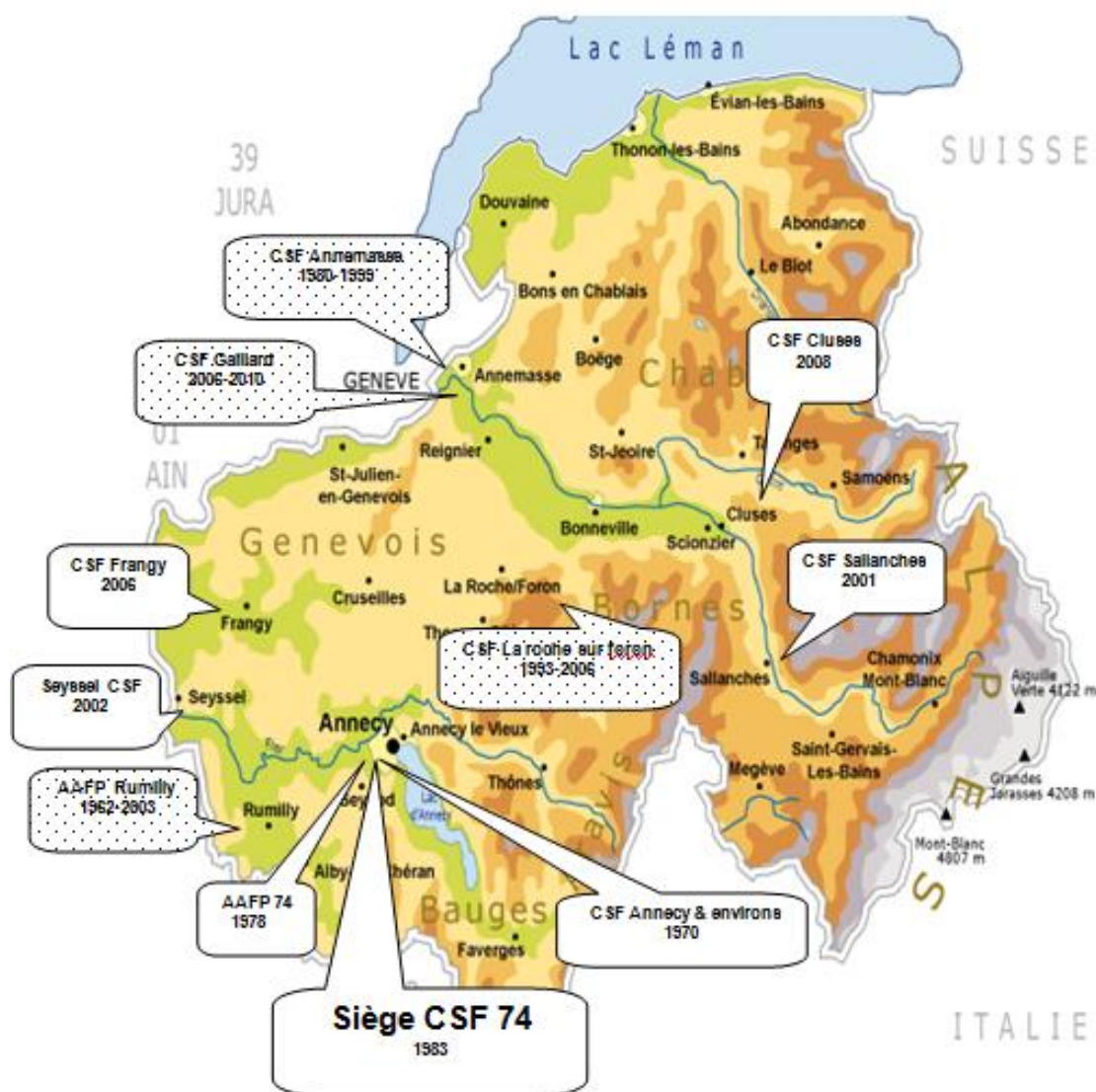
En 1946, des actions et des réalisations se mettent peu à peu en place : coopératives familiales d'alimentation, groupements d'achats, services aide à

domicile, maisons de vacances, ... c'est le réel début des actions de terrain de la (future) **Confédération Syndicale des Familles**.

En Haute-Savoie, dans les années 70, la CSF s'est créée autour de la mise en place d'un service halte-garderie dans un quartier populaire de Meythet sous le nom d'Association Syndicale des Familles Meythet. Par la suite, la section ASF Annemasse s'est développée à partir des demandes émanant des habitants des quartiers et concernant le logement, la consommation et l'éducation.

Pour coordonner l'action de ces premières sections, l'Union départementale de la Confédération Syndicale des Familles de Haute Savoie a été déclarée en Préfecture le 22 juin 1983.

Depuis, plusieurs sections locales se sont développées dans tout le département, dans les quartiers populaires à partir des problèmes de consommation, de logement, de santé, d'entraide scolaires ou d'environnement. Certaines sont actuellement en sommeil.



2 - Des valeurs fortes et toujours présentes

La société, le monde changent sans arrêt ; la CSF a suivi ces évolutions mais a mis un point d'honneur à préserver ses fondements. L'association reste porteuse des mêmes valeurs humanistes depuis sa création :

Valeurs fondamentales de la CSF	Nos objectifs à l'UD 74
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la Solidarité <p><i>La CSF se bat pour une société solidaire où chacun peut trouver sa place</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → ancrage dans le milieu populaire → promotion collective à partir du quartier par des actions participatives → améliorer le quotidien des familles en développant la cohésion sociale et le vivre ensemble.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le fait familial <p><i>La CSF accueille toutes les familles quel que soit leur forme juridique et toute personne sans distinction d'origine de nationalité, de choix religieux et d'options philosophiques.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → Accueillir et soutenir si nécessaire toutes les familles et toutes les personnes qui nous sollicitent → Ouvrir nos permanences et nos actions à tous
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La citoyenneté <p><i>La CSF encourage les familles à être citoyennes, à s'investir dans un projet commun basé sur le respect des droits et devoirs de chacun</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → Inciter les familles à adopter au quotidien une démarche citoyenne dans leur quartier comme dans la société en général, c'est-à-dire prendre conscience de leurs devoirs et de leur part de responsabilité individuelle dans les enjeux collectifs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La laïcité <p><i>La CSF est un mouvement laïc, ouvert à tous dans le respect des différences et convictions de chacun</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → Etre autonomes, indépendants tout en restant ouvert au dialogue avec les organisations professionnelles, syndicales, politiques et religieuses → respecter chacun dans ses différences et ses convictions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Justice <p><i>La CSF lutte contre les injustices, agit pour une société plus juste et plus humaine</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> → aider les familles à connaître et faire respecter leurs droits, pour vivre dans la dignité → accompagner les familles pour en conquérir de nouveaux

3. Les bases de notre démarche

3-1 – Démarche syndicale

- **Faire avec les Familles et non pas pour elles ni à leur place** en respectant la démarche de chacun. Cela permet une meilleure expression des besoins, une co-analyse de la situation et une co-construction des solutions et de nouveaux savoirs ou savoir-faire.
- **Passer de la réaction individuelle à l'action collective** en aidant à découvrir la dimension collective du problème. Ainsi au niveau du logement, on invite le locataire à voir s'il s'agit d'un problème collectif et si l'on a la possibilité d'aller vers une réponse collective.
- **Passer d'une action sur les conséquences à une action sur les causes.** Des démarches peuvent être entreprises localement pour dénoncer une situation, en s'adressant aux responsables politiques ou aux administrations pour faire cesser un abus ou un non droit. La démarche est aussi d'informer la confédération pour qu'elle puisse agir à son niveau, car seule une réglementation peut protéger le consommateur.
- **Agir pour une réglementation, moyen le plus efficace de protéger le consommateur.** En effet, nous ne sommes pas tous égaux en matière de savoir et de pouvoir d'achat face à la pression de la publicité et la complexité de la loi du marché.

3.2 – Démarche d'éducation populaire

La CSF doit être un lieu de formation permanente.

L'éducation populaire, c'est permettre aux familles d'apprendre les unes des autres, de comprendre le fonctionnement de la société et de trouver des solutions alternatives à leurs difficultés.

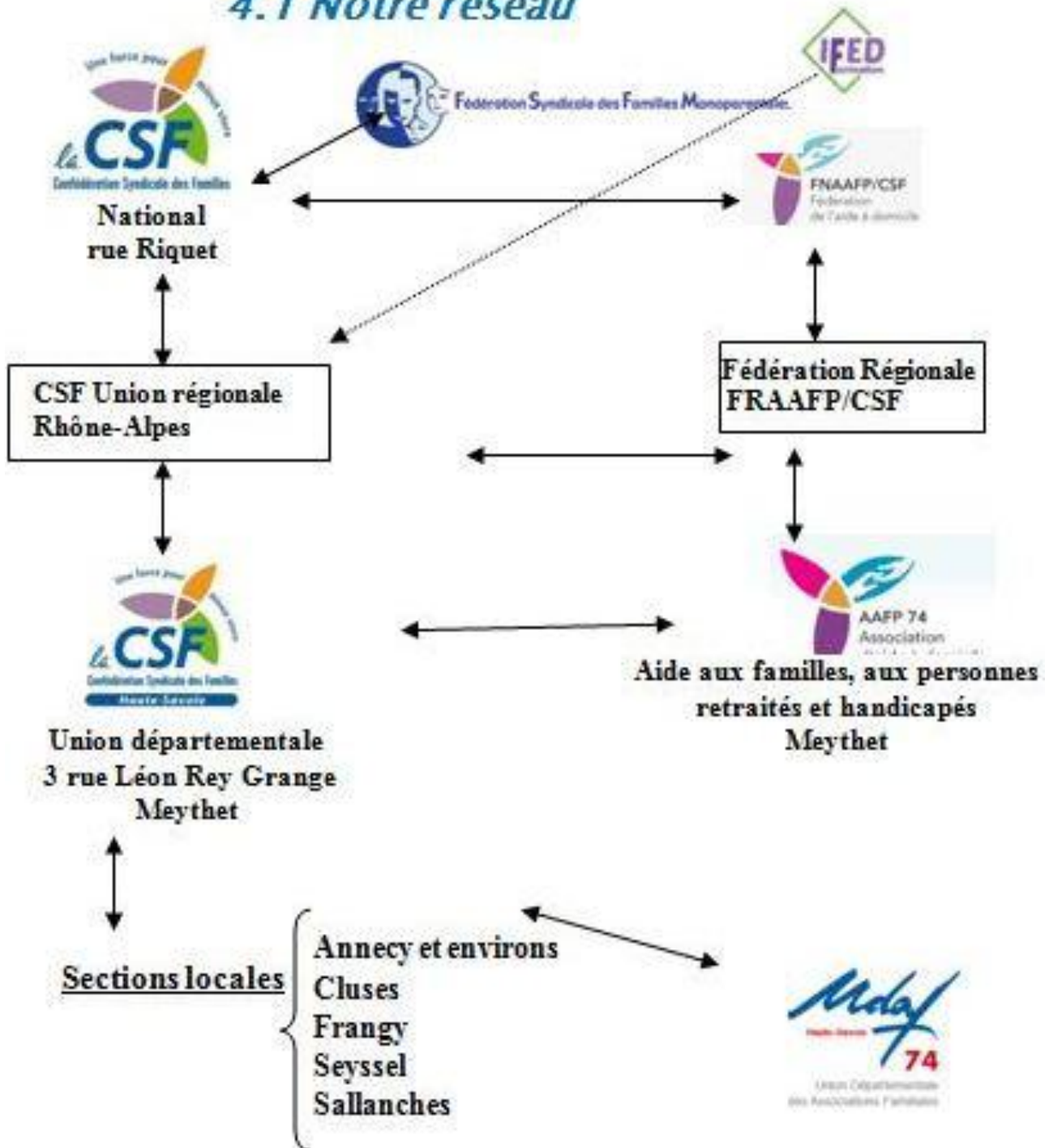
L'éducation populaire doit être présente dans l'ensemble de nos actions.

L'éducation populaire est le contraire de l'assistantat. C'est reconnaître toute personne capable de développer les potentialités qu'elle porte en elle. Dans son action au quotidien, la CSF permet l'expression des familles qui ont besoin de mettre des mots sur ce qu'elles vivent.

L'expression collective permet de ne pas rester à une vision individuelle des problèmes. Dans cette démarche collective, nous apprenons tous les uns des autres, nous pratiquons le partage et l'échange de savoirs et de savoir-faire. L'action menée permet aux personnes d'apprendre à faire ensemble, de s'approprier des connaissances, des savoir-faire et de les réinvestir dans une nouvelle action. La prise de décision collective, l'action menée collectivement permet l'exercice de la démocratie et développe les capacités à vivre ensemble.

4 - Nos moyens

4.1 Notre réseau



4.2 – Nos moyens humains

L'UD CSF 74 reste active et au service des familles de son département grâce :

- A l'implication et au militantisme de ses bénévoles
- A l'implication et au travail de sa salariée
- Aux actions et à la représentation des familles dans diverses instances
- Aux formations pour les familles adhérentes
- A son réseau de partenaires, CCAS, PMS, municipalités, foyers de jeunes travailleurs, associations, etc..).

4.3 – Nos moyens financiers

- cotisations des adhérents et dons
- subventions des partenaires financiers : Conseil Départemental, Conseil Régional, Bailleurs sociaux, DGCCRF, FNAAFP, , FNDVA, REAAP, UDAF, etc

4.4 – Nos moyens matériels et de communication

- Le siège administratif : bureau loué dans les locaux de l'UDAF à Meythet
- Les locaux de permanence des sections locales Cluses, Cran, Meythet
- Des salles de réunions mises à notre disposition par nos partenaires
- L'équipement informatique et téléphonique
- Le site Internet INFORM'ACTION notre bulletin, plaquettes, affiches et divers documents

5. Nos domaines d'intervention

5.1 – La consommation

Achats et vices cachés, livraisons non conformes, délais non respectés, travaux mal exécutés, litiges de toute nature avec des prestataires de services (opérateurs téléphoniques, fournisseurs d'accès internet, gaz, électricité, eau...), surendettement, difficultés avec l'administration, les banques, les organismes de crédit, les assurances, les services de santé...

Tels sont les différents problèmes qui nous sont régulièrement soumis par les consommateurs sans pour autant que cette liste soit exhaustive.

5.2 – Le logement

Litiges locatifs privés et publics, locations meublées, réhabilitations de logements sociaux, accession à la propriété, copropriété, constructions, travaux...

5.3 – L'Environnement

Economies d'énergie : isolation des appartements, bâtiments basse consommation, énergies renouvelables, tri des déchets et recyclage, éco consommation, éco emballages, transports collectifs et alternatifs

5.4 – La santé

Information, prévention, dépassements d'honoraires, droits des usagers, la dépendance, la fin de vie, les prestations diverses ...

5.5 – L'éducation

Scolarité, parentalité, unions de parents d'élèves, coût de la scolarité...

6 Nos moyens d'action

- Mener des actions de terrain dans tous nos domaines d'intervention
- La Tenue de permanences hebdomadaires ou bimensuelles dans nos locaux, et de la permanence téléphonique, au cours desquelles la CSF propose une écoute, une information adaptée, un avis, et un conseil.
- Guider et accompagner le consommateur dans ses démarches y compris l'accès à la justice,
- L'Intervention directe auprès de la partie adverse si nécessaire
- La mise en place de collectifs de locataires et de sections locales
- La présence des représentants de la CSF dans les organismes paritaires départementaux (Commission de coordination de l'action pour la prévention des expulsions ou CCAPEX, Commission départementale de conciliation ou CDC, Commission Droit au logement opposable ou DALO)
- L'élection de locataires et leur participation aux instances de gestion et de concertation des bailleurs sociaux (Conseil d'administration, Conseil de concertation locative CCL).

- La participation d'adhérents désignés ou élus dans les conseils d'administration et/ou les commissions d'organismes partenaires AAFP, UDAF, PLS ADIL
- La participation de bénévoles aux réunions d'information et d'échanges organisées par nos partenaires (CAF, CCAS, DDPP, PLS ADIL, UDAF...),
- La communication interne et externe : notre bulletin INFORM'ACTION, notre site internet www.csf74.fr, nos interventions dans les médias
- La formation de nos adhérents

7 Nos objectifs 2016-2020

- ❖ Poursuivre et développer nos actions sur le terrain
- ❖ Poursuivre et développer notre action consommation
- ❖ Poursuivre et développer notre action logement
- ❖ Accueillir de nouveaux bénévoles
- ❖ Organiser et développer notre communication
- ❖ Développer notre présence géographique
- ❖ Développer notre action santé et environnement